

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-63

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

OBJET :
OPERATION
BOURG CENTRE
-
AMENAGEMENT
DES JARDINS
DU GRAND
BASSIN-
DEMANDE DE
SUBVENTION
ETAT ET
CONSEIL
REGIONAL

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.03.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.03.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 18 MARS 2019

Séance du Conseil Municipal du 11 mars 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude,
CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline,
GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE
Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès,
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS
Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,
M. GARRIGUES Michel donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
M. LINOUE Stéphane donne procuration à Mme THOMAS-DAIDE Hélène,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Les travaux d'aménagement des abords du Grand Bassin engagés par la
Communauté de Communes sont terminés.

Dans la continuité, la commune souhaite aménager des jardins situés face au
Grand Bassin, cadastrés section AL n°235 et 236.

L'aménagement prévu dans les fiches actions du contrat bourg centre
consistera en la conservation de l'identité vis-à-vis de son histoire liée au Canal
du Midi ainsi que la préservation d'un écrin végétal clos.

Le coût de l'opération est estimé à 212 074.40 € H.T.

Cette opération peut prétendre à une participation de l'Etat et du Conseil
Régional

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter
une demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Régional.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.		%
Aménagement des jardins du Grand Bassin : 187 574.40		Conseil REGIONAL :	63 622.32	30
		FNADT	63 622.32	30
		Ville de Castelnaudary	84 829.76	40
Maitrise d'œuvre : 24 500.00				
TOTAL	212 074.40	TOTAL	212 074.40	100

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Régional.

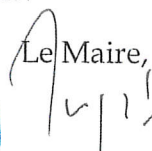
ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 mars 2019.



Le Maire,


Patrick MAUGARD